



À Mesdames et Messieurs  
Les membres du Conseil général  
2400 Le Locle

Le Locle, le 17 juin 2021

En prévision de la séance du Conseil général du 23 juin 2021, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

21-603 De MM. Vivian Bologna et Michaël Berly (POP) : Le Conseil communal souhaite-t-il dégrader le pouvoir d'achat du personnel communal ?

1. Le Conseil communal souhaite-t-il modifier le règlement concernant les primes de fidélité du personnel communal ? Si oui, avec quel projet et quel en serait l'impact financier pour la commune ?

2. Le Conseil communal veut-il baisser les allocations familiales de son personnel ?

Quelles économies entend-il réaliser avec cette mesure ?

3. Le Conseil communal désire-t-il baisser la majoration octroyée lors de paiement d'heures supplémentaires ? Peut-il indiquer les montants annuels moyens payés entre 2016 et 2020 pour les heures supplémentaires ? Quelles seraient ici les économies réalisées par la Ville avec une baisse de la majoration octroyée ?

4. Quel est le calendrier prévu pour les négociations entre la commune et les représentants du personnel ? Qui représente la commune dans ces négociations ? Y a-t-il une commission intégrée à ce processus ?

5. Les économies envisagées le sont-elles de manière pérenne ou uniquement temporaire ?

6. En baissant le pouvoir d'achat de son personnel, le Conseil communal ne craint-il pas un impact négatif sur la consommation des ménages concernés, au détriment de l'économie locale ?

7. Dans son rapport des comptes 2020, le Conseil communal « espère une bonne reprise de l'économie neuchâteloise ». Si les perspectives semblent si bonnes, impactant ainsi les recettes fiscales des personnes morales, pourquoi le Conseil communal souhaite-t-il dégrader les conditions d'engagement de son personnel ?

8. La crise des recettes des personnes morales plombant les comptes communaux.

Le Conseil communal serait-il disposé à publier les montants d'impôts effectifs payés par les entreprises de plus de 100 employé-e-s ? À défaut de pouvoir le faire, peut-il nous donner les chiffres par secteur d'activité ?

9. Par rapport au taux d'imposition plein des entreprises, à combien s'élèvent les pertes liées à des allègements fiscaux ?

21-604 De MM. Michaël Berly (POP) et Stéphane Reichen (PS) : Évolution de la question géotopographique

Nous souhaitons interpeller le Conseil communal sur l'évolution de la question géotopographique. En effet, le 5 mai dernier, le Conseil d'État rendait un rapport (21.023) dont le contenu n'a pas manqué de nous étonner. En effet, ce rapport tend à démontrer par une équation que la géotopographie n'a aucune incidence sur les charges des communes d'altitude. Or, la pratique de terrain et l'expérience démontrent année après année le contraire.

Dès lors, le Conseil communal a-t-il été informé des conséquences que ce rapport pourrait entraîner pour notre commune ? Et dans ce cas, quelle a été la réaction de votre autorité ?

Quelles mesures l'exécutif envisage-t-il de prendre pour éviter de voir la situation financière de la commune se dégrader encore davantage dans le domaine des frais liés à la topographie ? Compte-t-il interpeller le Conseil d'État pour que ce dernier modifie sa perception de la géotopographie ?

De manière plus générale, qu'envisager pour l'avenir puisque nous ne pouvons que constater l'accroissement du report des charges cantonales sur les communes ?

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,  
P. Martinelli